



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 61371

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le fait que, pendant des semaines, à l'été 2000, la fermeture de l'entreprise Cellatex a mobilisé les responsables gouvernementaux ainsi que l'ensemble des médias. En effet, légitimement, les cent cinquante-trois salariés de l'usine de Givet (Ardennes) avaient décidé de ne pas laisser mourir leur entreprise sans réagir. Après une lutte dure et exemplaire, un plan social a été adopté, mais, surtout, le Gouvernement a confié à la SODIE, cabinet spécialisé, la double mission de reclasser les salariés licenciés et d'engager des actions pour réindustrialiser ce territoire ardennais qui connaît un dépérissement industriel. Dix mois après, le bilan de cette opération est quasiment inexistant. Seulement 10 % des salariés ont retrouvé du travail, souvent par leurs propres moyens, et aucune entreprise nouvelle n'a projeté de s'implanter dans le secteur malgré les promesses de la SODIE de favoriser la création de huit cent emplois. Lors de sa visite dans les Ardennes en janvier 2001, monsieur le secrétaire d'Etat, a évoqué ce dossier. Il lui demande ce qu'entend faire le Gouvernement pour accélérer les mesures concrètes destinées à réindustrialiser le site pour répondre aux préoccupations de la population et la nature de ces mesures. Dans ce plan de développement économique, il serait souhaitable de mettre à contribution le groupe Rhône Poulenc qui a exploité les salariés de Cellatex pendant des années avant de se désengager.

Texte de la réponse

En juillet 2000, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a donné mandat à la Sodie de contribuer à la création de 800 emplois sur le bassin Ardennes - Nord pour la période 2000-2004, en lui demandant de consacrer prioritairement son action à la pointe du Givet. Dès à présent, on peut dire que cet objectif global est bien avancé puisque la société de conversion a déjà soutenu plusieurs projets d'entreprises prévoyant la création de 375 emplois, dont 80 dans la pointe de Givet. En ce qui concerne la mission de reclassement des salariés de l'entreprise Cellatex, 70 salariés ont aujourd'hui une solution identifiée (contrats du travail, ASFNE...). C'est certes encore insuffisant, mais la cellule de reclassement poursuit son activité et plus de 300 offres d'emplois ont été identifiées dont une grande partie a fait l'objet de présentation de candidats. Les pouvoirs publics suivent avec une grande attention l'avancement des deux missions compte tenu de leur importance pour le département des Ardennes et pour la pointe de Givet en particulier. Ainsi, à l'initiative du Premier ministre, le Gouvernement a-t-il arrêté en début d'année un ensemble de mesures en faveur du département des Ardennes et plus particulièrement de la vallée de la Meuse. Ces mesures concernent aussi bien la requalification des territoires, le développement des formations supérieures et de la recherche, une meilleure insertion du département dans son environnement européen que l'appui au développement économique, à l'emploi et à la formation. Le Gouvernement a ainsi inscrit la branche ouest de « l'Y Ardennais » au schéma national de services collectifs des transports. Tous les efforts seront faits pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique au plus tard en 2002. Par ailleurs, l'Etat participera à plusieurs actions pour améliorer l'environnement des entreprises : financement de l'extension du parc d'entreprises de Givet, développement des activités artisanales et commerciales sur l'ensemble du pays de la Pointe, l'ORAC de la Pointe étant prolongée pour trois années supplémentaires et élargie au canton de Monthermé. Parallèlement, EDF a pris la décision de

poursuivre son action d'appui au développement local pour la période 2001-2003. Ce dispositif se traduira par la mise en place d'un chargé de mission et l'attribution de prêts participatifs aux projets créateurs d'emplois. La pointe de Givet dispose ainsi d'un dispositif renforcé et coordonné de promotion économique qui doit conforter les premiers résultats obtenus. La variété des dispositions retenues tout comme l'intensité des concours financiers qui y sont attachés, en particulier au titre de l'aménagement du territoire, viennent compléter les sommes inscrites au contrat de plan Etat-région et doivent permettre de donner une nouvelle impulsion au développement économique et social de cette région fortement touchée par les restructurations industrielles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61371

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2926

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4558